

REPUBLIQUE FRANCAISE		
COMMUNE DE BONNE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	14	18
DATE DE LA CONVOCATION		
20/11/2025		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-70

Séance du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Yves CHEMINAL. Mme Chantal FRARIN a été élue secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE		X	
Chantal FRARIN	X			Angélique VAUDAUX		X	
Pascal BEGOT	X			Angélique SCARAMUZZINO		X	Françoise DENIBOIRE
Catherine DENTAND		X	Pascal BEGOT	Jérôme JUGLARET		X	
Rosanna DULLAART	X			Chantal CADOUX		X	
Denis SERVAGE	X			Karine FOL		X	Brice BRAYET
Sébastien COLO	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Jacques MEYLAN	X			Jean-Philippe THOMAS		X	Rémy DERAMECOURT
Françoise DENIBOIRE	X			Brice BRAYET	X		
Claude BALTASSAT	X			Yvan BALTASSAT	X		
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Elisabeth GENIN	X		
Pascal PINGET		X					

OBJET Tarif de vente du livre « Et au milieu coule la Menoge » de Claude BARBIER

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu un marché de prestations intellectuelles avec Monsieur Claude BARBIER, historien, en vue de la rédaction d'un ouvrage consacré à l'histoire de la commune. Le montant de cette prestation s'élève à 40 000 euros TTC.

La commune souhaite désormais procéder à l'impression et à la commercialisation de cet ouvrage auprès des habitants du territoire. Un premier tirage de 500 exemplaires est prévu, pour un coût unitaire de 20,50 euros HT, soit 10 250 euros HT.

Afin de permettre la mise en vente du livre, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer un tarif public.

Au regard des coûts engagés pour la conception et l'impression de l'ouvrage, ainsi que du positionnement tarifaire envisagé pour un ouvrage équivalent, il est proposé de fixer le prix de vente à 30 euros par exemplaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**Par 14 voix pour et 4 abstentions (Brice BRAYET, Rémy DERAMECOURT, Karine FOL par pouvoir,
Jean-Philippe THOMAS par pouvoir)**

- **APPROUVE** le tarif de vente du livre « Et au milieu coule la Menoge » à 30 euros l'unité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 074-217400407-20251124-2025_70-DE

S²LO

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire

Yves CHEMINAL

La secrétaire de séance

Chantal FRARIN



Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).